

Engagements et déclarations légales

N.B. : Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation des engagements obligatoires et à la transmission de ces pièces.

Tableau des engagements pour les subventions de fonctionnement

Engagements de l'association	En quoi cela consiste concrètement ?	Obligatoire	Recommandé	Mise en œuvre : qui peut m'aider à l'agglomération ?
Communication	Supports de communication <ul style="list-style-type: none"> Faire valider le logo de Grand Bourg Agglomération sur tous les supports de communication avant impression Faire apparaître le logo de Grand Bourg Agglomération sur le site Internet de l'association 	<p>✓</p> <p>✓</p>		Contactez la Direction de la Communication communication@grandbourg.fr
Bilan et livret de versement (voir contenu du livret de versement dans la partie Déclaration sur l'honneur)	<ul style="list-style-type: none"> Le livret de versement permet à Grand Bourg Agglomération de s'assurer des engagements du perceuteur de la subvention pris au moment de la demande 	<p>✓</p>		Contactez la Direction de la Communication communication@grandbourg.fr
Participation des élus	<ul style="list-style-type: none"> Inviter les élus référents de la politique publique à l'Assemblée Générale de l'association 		<p>✓</p>	Contactez la Direction de la Communication communication@grandbourg.fr
Contrat d'engagement républicain	<ul style="list-style-type: none"> Souscrire au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations 	<p>✓</p>		Consultez le contrat d'engagement républicain ici
Démarche développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des gobelets réutilisables lors d'évènements de l'association Mettre en place plusieurs poubelles afin que les adhérents puissent trier Trier les déchets issus de l'association (carton, papier, verre) Utiliser des produits locaux lors de repas de l'association Encourager le covoiturage auprès des adhérents de l'association ou l'usage des transports en commun 	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>Recommandé si demande < 15 000€</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>Contactez Audrey Devillers, animatrice du plan de prévention réduction des déchets audrey.devillers@grandbourg.fr</p> <p>Grand Bourg Agglomération prête gratuitement des bacs de tri Contactez l'accueil de la Direction des déchets n° vert : 0800 86 10 96 accueilinfodechet@grandbourg.fr</p> <p>Exemples : producteurs Etik'table www.etiktable.fr, artisans du monde Contactez Anne Basset, chargée de mission agriculture et alimentation anne.basset@grandbourg.fr www.rubis.grandbourg.fr</p> <p>Contactez Léa Bazin, chargée de mission mobilités lea.bazin@grandbourg.fr</p>